



Terrasse sur pilotis de la voisine

Par **adelie29**, le **22/10/2014** à **12:18**

Bonjour,

Ma voisine vient de construire une terrasse sur pilotis à l'arrière de sa maison. Cette terrasse est collée au mur mitoyen. Ma terrasse est en contrebas de ce mur.

Le plancher de cette terrasse est au même niveau que l'étage de ma maison.

Le mur mitoyen d'origine est à environ 1m50 de mon côté. Ce qui laisse un espace entre le haut du mur mitoyen et le plancher de sa terrasse. La mairie a autorisé cette terrasse que vous pouvez consulter les photos en suivant le lien ci-dessous:

<https://plus.google.com/photos/108856338473665679505/albums/6071894469424220753>

De chez moi , la vue est vraiment horrible. Cette terrasse dévalue mon bien immobilier.

Je l'ai ai demandé de clôturer cet espace entre le haut du mur mitoyen et le plancher de sa terrasse. ce qu'elle refuse de faire.

Pouvez-vous m'indiquer la procédure pour l'obliger à réaliser les travaux .
Merci

Par **bern29**, le **22/10/2014** à **12:47**

Bjr,

Le fait d'avoir couvert l'espace du bas,à crée une "vue"

il faut donc lui faire une LRAR avec mise en demeure de masquer cette vue sous (X)jours,à défaut vous serez contraint d'ester en justice. (Tribunal de grande instance)

nb : un courrier rédigé par avocat aura plus de poids .

Par **adelie29**, le **22/10/2014** à **16:22**

Merci beaucoup pour votre réponse. Je suis réconfortée de savoir que je suis dans mon droit de lui demander les travaux.